COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

CATEGORIE ☐ A ☐ B ☐ C

DEMANDE DE RÉVISION DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Références :

- Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale
- Article 1er-3 du décret n° 88-145 du 15 février 1988
- Article 20 du décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016

Rappel :

L'agent qui ne serait pas en accord avec les éléments mentionnés dans le compte-rendu de l'entretien professionnel à la possibilité, sous certains délais, de faire un recours et de demander la modification de son entretien professionnel. La procédure de révision propre de l'entretien professionnel n'exclut pas les voies de recours gracieux et contentieux de droit commun et n'est pas un préalable obligatoire.

Cadre réservé au Centre de Gestion

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

COLLECTIVITÉ : ……

NOM et PRÉNOM DE L'AGENT : ……

DATE DE NAISSANCE : ……./……./……..

SITUATION ACTUELLE DE L'AGENT

CATÉGORIE ☐ A ☐ B ☐ C

NATURE ET DURÉE DU CONTRAT EN COURS : ☐ CDI ☐ CDD minimal de 6 mois ☐ CDD reconduit sans interruption depuis au moins 6 mois

GRADE (éventuel) ou EMPLOI OCCUPÉ : ……

INDICE BRUT – INDICE MAJORÉ (éventuel) : ……

ANCIENNETÉ TOTALE (dans la collectivité) : ……

Visa de l'Autorité Territoriale :

Fait à :

Le : ……/……./……..

Signature

PIÈCES A FOURNIR

☐ COPIE DU COURRIER DE L'AGENT DE DEMANDE DE RÉVISION DU COMPTE-RENDU DE L'ENTRETIEN EFFECTUÉE AU PRÉALABLE AUPRÈS DE LA COLLECTIVITÉ (PARTIE A RÉVISER, POINTS À MODIFIER)

☐ FICHE DE POSTE

☐ COPIE DU REFUS DE LA COLLECTIVITÉ DE RÉVISER LE COMPTE-RENDU DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

☐ COPIE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL À RÉVISER

☐ COPIE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL N-1 ET FICHE DE POSTE (si différente de l'année en cours)

☐ TOUT ÉLÉMENT D'INFORMATION UTILE

À DÉFAUT DE TRANSMISSION DE L'ENSEMBLE DES PIÈCES OU ENVOI DES ÉLÉMENTS APRÈS LA DATE LIMITE, LE DOSSIER NE POURRA ÊTRE PRÉSENTÉ EN SÉANCE

CADRE RÉSERVÉ AU CENTRE DE GESTION

Avis de la Commission Administrative Paritaire – SÉANCE DU ……/……./……

☐ AVIS FAVORABLE

☐ AVIS DÉFAVORABLE